

Rennes, le lundi 27 avril 2020

#LesDentistesBretonsNeComptentPasPourDuBeurreSalé **Les chirurgiens-dentistes doivent absolument être équipés à prix décent à la reprise de leur activité le 11 mai 2020 !**

Il existe actuellement des tensions sur les urgences bucco-dentaires des patients en Bretagne.

Malgré cela, tous les chirurgiens-dentistes libéraux bretons, profession médicale de premier recours à part entière, assurent leurs missions de santé publique en restant en contact avec leurs patients, par des permanences téléphoniques (astreintes bénévoles). Seul le traitement des urgences est pour l'instant possible dans l'un des cabinets de garde équipés avec beaucoup de difficultés en matériels de protection. Ils ouvrent à tour de rôle sur tout le territoire grâce aux plannings organisés et régulés par les Conseils départementaux de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Cette organisation ordinale locale de grande qualité s'arrêtera toutefois le 11 mai 2020, lors du début du déconfinement.

Le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes (CNO) a commandé des masques qu'il a fait financer par les organisations professionnelles régionales (URPS CDLB = Union régionale des Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Bretagne et CRO = Conseil régional de l'Ordre). **Cette commande est arrivée très tardivement, vendredi 24 avril, au 39^{ème} jour de confinement !**

Le CNO et l'Agence régionale de santé (ARS) de Bretagne n'ont pas fourni aux praticiens les équipements complémentaires permettant de sécuriser au maximum leur exercice : combinaisons, surblouses, charlottes, etc.

En raison de la réquisition nationale des stocks des fournisseurs habituels des chirurgiens-dentistes, l'URPS CDLB, dont ce n'est pas la vocation première, a dû déployer beaucoup d'énergie pour acheter pour les dentistes de garde pendant cette période de confinement quelques EPI (Équipements de Protection Individuelle) auprès de fournisseurs inhabituels (vétérinaires, peintres, agriculteurs, ...). Ces EPI sont destinés à éviter que les praticiens de garde ET leurs patients ne soient **victimes de contaminations croisées** en se contaminant mutuellement par le coronavirus.

Face à l'impossibilité du CNO et de l'ARS Bretagne de fournir à la profession une quantité suffisante de masques FFP2 et d'autres EPI, **l'URPS CDLB s'est mobilisée pour accompagner les praticiens dans leur reprise d'activité, en attendant que les fournisseurs dentaires habituels reprennent leurs esprits en termes de disponibilités de produits et de pratiques tarifaires décentes.**

N'oubliez pas les patients des 2000 chirurgiens-dentistes libéraux bretons, privés de soins depuis plus d'un mois, et qui attendent avec impatience la réouverture des cabinets le 11 mai, dans des conditions de sécurité optimale !

#LesDentistesBretonsNeComptentPasPourDuBeurreSalé

Dr Dominique LE BRIZAULT, Président, et l'ensemble des élus de l'URPS CDLB

